



## Procès-verbal de la séance du mardi 3 octobre 2023

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports des commissions seront lues.

**La secrétaire, Mme Yannick Michel**, procède à l'appel. 22 membres sont présents sur 27, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Laurent Pahud** et **M. Aurélien Karg**.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. **PV de la dernière séance**
2. **Communications du bureau**
3. **Nomination de la Secrétaire du conseil/bureau électoral**
4. **Préavis n°04/2023 – Arrêté d'imposition 2024**
5. **Informations de la Municipalité**
6. **Divers**

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

Deux nouveaux membres souhaitent rejoindre le Conseil général, il s'agit de Mme Coline Bettex et de M. Patrice Bettex, **Mme Lise Bettex, présidente**, procède à leur assermentation.

Le nombre des membres présents passe de 24 sur 29.

### 1. **PV de la dernière séance**

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à la consultation du procès-verbal du 21 juin 2023 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## 2. Communications du bureau

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux communications du bureau :

- La Direction générale de l'environnement a mis en consultation l'avant-projet de loi sur l'énergie le 21 septembre dernier. Plusieurs soirées publiques d'information se sont déroulées dans le canton.
- Les électeurs et électrices ont reçus leur matériel de vote pour l'élection des 2 membres vaudois au Conseil des Etats et de 19 membres vaudois au Conseil national. Pour le CdE, il s'agit d'un bulletin unique avec des coches (2 au maximum)
- Comme annoncé dans notre courrier du 22.09.2023, le bureau a pris acte des démissions de Mme Christelle Iff Thévoz et Anne-Michèle Enggist.
- L'élection complémentaire est fixée au dimanche 26.11.2023. La commune recherche donc 2 candidats, si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection peut être tacite. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 30.10.2023 à 12h00 (au plus tard).
- Le bureau demande à chacun et chacune de promouvoir le conseil général et la municipalité auprès des habitants et habitantes de Missy. Nous avons en effet besoin de relève, si nous voulons que notre commune continue de fonctionner.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

## 3. Nomination de la Secrétaire du conseil/bureau électoral

**Lise Bettex, présidente**, demande s'il y a des remarques, aucune n'est formulée. La nomination de la nouvelle secrétaire **Mme Yannick Michel** est validée par l'assemblée.

## 4. Préavis n°04/2023 Arrêté d'imposition 2024

**Lise Bettex, présidente**, donne la parole à M. Alain Galliker, rapporteur de la commission des finances qui lit les conclusions du rapport et propose un amendement afin de modifier le taux d'imposition à 69 % pour l'impôt cantonal de base. La commission demande d'accepter le préavis municipal 04/2023 « Arrêté d'imposition 2024 » ainsi amendé.

**Lise Bettex, présidente**, laisse la parole au Syndic et au Boursier.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, explique qu'après analyse du projet de budget 2024 et concernant le préavis présenté, la Municipalité estime qu'une baisse d'impôt, telle que proposée par la commission est une fausse bonne idée. Si les dépenses effectuées les années précédentes et les années à venir également, ont été axées sur la construction des écoles, beaucoup de projets vont être proposés prochainement au Conseil général. Le dernier en date concerne la réfection de l'église dont les travaux débiteront au printemps 2024.

De plus, la Municipalité va présenter un projet de préavis concernant l'éclairage public et probablement la réfection du Pont sur la Petite Glâne. Sans oublier le PACom qui arrive à échéance en 2024, il faudra encore quelques ressources pour terminer ce dossier. Le terrain de football qui a été réaménagé demande aussi un coût de maintien, nettement plus élevé que par le passé (tonte, arrosage).

**M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, commente le tableau distribué aux membres du Conseil. Celui-ci compare le budget 2023 pour lequel l'Etat préconisait une évolution de 1 % de majoration, 0 % pour le budget 2024, se basant sur les acomptes au 31 août 2023 qui sont inférieurs à l'année passée, CHF 470'067.- contre CHF 444'112.- pour 2024. Il y a donc une baisse de CHF 26'494.- par rapport au budget précédent uniquement pour les personnes physiques. La dernière colonne calcule la baisse d'impôt par rapport au taux d'imposition de 69 % ou 72 %, ce qui diminuerait de CHF 44'999.- en abaissant le taux. Le même tableau pour le revenu de la fortune des personnes physiques montre une diminution de CHF 4'630.-. Quant aux personnes morales, la diminution serait de CHF 740.-. En résumé si le taux est abaissé de 3 points, il y aura une perte par rapport à la fiscalité de CHF 21'402.99.

**Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion sur cet amendement et sur le préavis en général.

**M. Sébastien Galliker** informe qu'il soutient l'amendement, car cela fait plusieurs années que l'on en discute, notamment en 2020 avec la bascule fiscale avec la reprise de l'AVASAD, aujourd'hui avec l'inflation, la population sera contente d'avoir ces 3 points de baisse en 2024. Il compare avec des communes avec un taux plus bas. De plus, il propose un sous-amendement pour valider l'arrêté d'imposition pour 2024 et 2025.

**M. Alain Galliker, rapporteur**, donne un complément sur la réflexion de la commission avant de déposer cet amendement. Effectivement, il y a eu la bascule d'impôt de l'AVASAD, en 2020 et les années 2018 et 2019 étaient déficitaires, il y avait donc un sens à laisser le taux à 72 %. Toutefois les 3 années suivantes, nous clôturons avec une moyenne de CHF 60'000.- de bénéfice, ceci sans les réserves. La commission est assez confiante de demander cette baisse de 3 points.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, comprend la tendance de vouloir baisser le taux fiscal, toutefois, il faudra avoir la même vision si un jour nous devons les monter et c'est beaucoup plus compliqué. C'est pourquoi la Municipalité propose de maintenir ce taux à 72 %.

**M. Georges Gallaz**, remarque qu'il a entendu dire que l'état de Vaud allait aussi baisser ses impôts ces prochaines années, si tel est le cas, ce sera reporté sur les communes, il demande si quelqu'un d'autre a également entendu parler de cela.

**M. Alain Galliker**, répond à M. Georges Gallaz qu'effectivement, le Grand Conseil en a débattu et a voté une baisse de 3.5 points, il y aura un deuxième débat mais cela n'influence pas les comptes communaux.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, ajoute un complément en donnant l'exemple d'une famille avec enfants et un revenu annuel de CHF 100'000.-, qui économisera CHF 183.-.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe au vote. Tout d'abord le sous-amendement, soit de fixer le taux à 69 % pour une durée de 2 ans.

**M. Sébastien Galliker** rectifie en demandant que ce soit un deuxième amendement et non un sous-amendement, quel que soit le taux voté par le Conseil qu'il le soit pour une durée de 2 ans.

**Mme Lise Bettex, présidente**, reformule l'amendement de M. Sébastien Galliker, soit de fixer le taux d'imposition pour une durée de deux ans, quelle que soit la décision par le Conseil du taux d'imposition.

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet tout d'abord au vote l'amendement de la commission des finances qui est de modifier le taux d'imposition à 69 % de l'impôt cantonal de base.

L'amendement est accepté par 12 voix pour et 9 voix contre. L'amendement est accepté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet ensuite au vote l'amendement de M. Sébastien Galliker qui est de fixer l'arrêté d'imposition pour une durée de 2 ans à 69 %.

L'amendement est accepté par 13 voix pour et 7 voix contre. Le deuxième amendement est accepté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote l'arrêté d'imposition pour une durée de deux ans à 69%.

Le préavis ainsi amendé par deux fois est accepté par 13 voix pour et 5 voix contre.

## **5. Informations de la Municipalité**

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, revient avec le dossier du PACom et informe que la Municipalité a reçu le retour de l'examen préalable par le Canton, début juillet. Ils ont travaillé durant le courant de l'été avec les mandataires et celui-ci devrait être mis à l'enquête publique d'ici la fin de l'année. Une séance d'information publique est prévue.

**M. Nicolas Pilet, municipal**, annonce qu'il y aura un élagage du tilleul de la place du village ainsi que des coupes des platanes situés devant la grande salle en raison de branches pourries, ceci en plus de l'élagage habituel.

**M. Laurent Morel, municipal**, informe concernant le chantier de la Petite-Glâne. Les travaux avancent sur les communes de Saint-Aubin et Vully-les-Lacs. Selon le calendrier actuel, les travaux sur Missy devraient commencer en avril 2024 dans le meilleur des cas, selon la météo hivernale ainsi que du versement des subventions. Ce chantier induit l'entretien du pont et la Municipalité envisage sa reconstruction. La commune va demander une subvention pour ces travaux et présenter un préavis pour le financement lors d'un prochain conseil.

Il informe également que la Municipalité est en discussion avec la commune de Saint-Aubin concernant la déchetterie, dans l'idée d'une collaboration à plus ou moins grande échelle, pour avoir des horaires plus étendus et une déchetterie plus complète. Concernant l'ex-déchetterie verte aux abords du terrain de football, la Municipalité va nettoyer le secteur et la réhabiliter au printemps prochain.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, informe que les banquettes du chemin qui mène au terrain de football ont été endommagées par l'entreprise mandatée par Swisscom pour amener la fibre optique à la nouvelle antenne de téléphonie mobile. La Municipalité ne tolère pas cet état et le Service technique intercommunal a fait le nécessaire auprès de ces entreprises.

Concernant la route des Vernettes, la Municipalité va procéder cet hiver à l'élagage de peupliers, le long de la parcelle à M. Joël Péter.

Il informe que des Yéniches se trouvent actuellement aux abords du terrain de football, ceux-ci se sont installés sans aucune autorisation. La Municipalité s'est retrouvée devant le fait accompli et n'a rien pu faire, en raison des possibles recours. De ce fait et après discussions avec eux, il a été convenu qu'ils puissent rester jusqu'au 15 octobre prochain.

**M. Jean-Pierre Bardet** demande si les Yéniches paient quelque chose pour l'emplacement.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, confirme que c'est le cas.

**M. Alain Galliker** trouve que les Yéniches se comportent bien, ils ont installé un camion-citerne qui n'est pas conforme et cela l'ennuierait qu'il y ait une pollution, mais il a toujours vu celle-ci vide.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

## **6. Divers**

**M. Alain Galliker** aurait aimé que les lettres des démissions des municipales soient lues. Il informe au sujet de la société des Amis du tir qui a été dissoute il y a bientôt une année. Toutefois, ils ne peuvent pas totalement la dissoudre car ils attendent de la Municipalité une convention avec un village voisin vaudois, qui a aussi une société de tir pour qu'ils puissent informer la Confédération que les tireurs astreints de Missy vont à cet endroit. Tant qu'ils

n'ont pas cette convention, signée par les deux municipalités, la société de tir ne peut être dissoute et continue de recevoir des factures. De plus, ils avaient promis de verser une somme aux autres sociétés du village et leur trésorerie est réduite par ces frais. C'est pourquoi, il demande à la Municipalité de faire le nécessaire rapidement.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond que la Municipalité va s'en occuper.

**Mme Sophie Quillet** pose une question par rapport au local de l'ancienne poste du bâtiment communal. Elle demande si la Municipalité a trouvé une autre affectation ou s'il est prévu quelque chose dans ce local pour l'utiliser ou si la Municipalité peut le mettre en location.

**M. Nicolas Pilet, municipal**, informe que la gym dames l'utilise tous les jeudis matin, mais que la Municipalité n'a pas de projet pour cette salle, elle est ouverte aux propositions.

**Mme Sophie Quillet** connaît une personne qui cherche un local pour un cabinet de kinésiologie.

**M. François Riesen** a remarqué que sur le chemin qui longe le terrain de foot, il y a un endroit avec un affaissement, il demande si cela est dû aux travaux. De plus, il demande s'il serait possible de contacter les propriétaires d'arbres ou de buissons qui viennent sur la voie publique pour leur demander de les tailler.

**M. Pascal Quillet** revient sur la demande de Mme Sophie Quillet et trouve dommage que rien n'est fait avec le local de l'ancienne poste. Il ne l'a jamais vu à la location et estime que c'est un revenu, même s'il y a des nuisances au niveau du bruit routier.

**M. Yves Mathis** se demande si la Municipalité ne peut pas aménager un endroit pour ranger les trottinettes qui traînent sur la place du village.

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, répond que c'est un problème, les enfants déposent les trottinettes et partent dans le bus alors qu'il y a un couvert prévu à cet effet. Elle pense qu'il devrait y avoir un rappel des parents à leurs enfants.

**M. Alain Galliker** demande à Mme Lise Bettex, présidente, de lire les lettres de démission des deux municipales.

**Mme Lise Bettex, présidente**, répond qu'elle n'a pas prévu de les lire, ce sont juste des démissions, sans raisons particulières.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle :

- Les décisions prise ce soir.
- La prochaine séance du conseil du mardi 12 décembre 2023.
- Les activités de la société de Jeunesse qui organise une soirée le 20 octobre prochain, ainsi qu'une animation pour Halloween.

Elle remercie la Municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation. La séance est close à 21h15.

**POUR LE CONSEIL GENERAL**

**Missy, le 3 octobre 2023**

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



Y. Michel